

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **7 mars 2016**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

19-16

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 1^{er} février 2016.

Le conseil dispense la secrétaire d'en donner la lecture, car chaque membre du conseil a reçu une copie et il a été résolu d'en faire l'adoption.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	592.70
Remise Provinciale	1442.55
Administration	1735.28
Conciergerie	185.96
Législation	0.00
Aqueduc	25.61
Opérateur eau potable	896.26
Inspecteur municipal	576.17
Traitement eau usée	12.81
Voirie	537.76
RÉSEAU ROUTIER	
Enlèvement de la neige (3/6)	16874.50
Entretien éclairage de rue	1550.09

MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (2/12)	1901.00
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	388.26
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	684.31
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	68.43
Téléphone (centre)	466.20
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	75.11
Téléphone (cellulaire)	38.88
Essence, huile et diesel	435.00
Frais de postes journal	68.93
Frais de postes (analyse d'eau)	84.01
Immatriculation véhicule voirie	1914.48
Dickner article nettoyage centre et patinoire	484.89
Frais de postes timbres + envoi recommandé	620.87
MRC quote-part 2016	739.00
achat moteur électrique porte garage patinoire	287.43
Banque de Montréal intérêts 1er règlement d'emprunt	23.93
Réparation réseau informatique bureau + photocopieur	359.47
Contrat de service photocopieur	235.44
papeterie	97.73
achat de chlore	126.31
Réparation centre municipal	105.09
Achat pièces supprimeur bassin	143.55
Articles de quincaillerie divers	22.43
Don Polyvalente Sayabec programme musique No 08-16	100.00
Don Groupe Chantez la Vie No 09-16	200.00
Cotisation ADMQ 2016 No 11-16	496.69
	34598.13

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

20-16

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

21-16

APPUI

Demande accès à internet et à la téléphonie cellulaire

Attendu que l'accès à internet et à la téléphonie cellulaire jouent un rôle clé dans notre vie économique, sociale et sécuritaire en fournissant une infrastructure accessible dont les communautés ont besoin pour grandir et les entreprises ont besoin pour prospérer;

Attendu que priver notre région de ces services revient à nous priver d'un outil indispensable à notre développement économique et social;

Attendu que plusieurs ministères et organismes nous demandent d'accéder à leurs documents via internet;

Attendu qu'une partie de nos résidents sur le territoire ont un accès à internet et à la téléphonie cellulaire déficient;

Par conséquence, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie la pétition du comité de résidents, pour la Chambre des Communes réunie en parlement, demandant un accès à internet et à la téléphonie cellulaire accessible et à un coût abordable pour tous.

Maire

22-16

APPUI

Pour le maintien des outils de mise en marché dont le contingentement de la production acéricole au Québec

Considérant qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

Considérant qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

Considérant qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 millions de livres et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

Considérant que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois oeuvrant dans cette filière;

Considérant que les acériculteurs investissent annuellement environ 5M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

Considérant que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

Considérant que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

Considérant que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

Considérant que le rapport de Florent Gagné intitulé «*Pour une industrie acéricole forte et compétitive*» conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

Considérant que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72% de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80% n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

Considérant que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

Considérant que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

Considérant que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au Gouvernement du Québec de mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé «*Pour une industrie acéricole forte et compétitive*» et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

23-16

APPUI

Arrosage forêt privée

Attendu que l'entreprise Produits forestiers Résolu a reçu le soutien du gouvernement pour pallier aux pertes financières engendrées par l'épidémie de la Tordeuse du bourgeon de l'épinette et qu'ainsi un décret gouvernemental garantit une réduction des frais d'électricité de 20% pour les papetières de Baie-Comeau et de Clermont et ce, pour les cinq prochaines années;

Attendu que la région de la Vallée de La Matapédia est gravement affectée par l'épidémie de la Tordeuse du bourgeon de l'épinette;

Attendu qu'il y a des procédures d'arrosage priorisés par le gouvernement et que celles-ci ne s'applique pas au secteur privé;

Attendu qu'aucune aide n'est offerte présentement aux propriétaires de boisés privés et entreprises de notre région;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au Ministre Laurent Lessard et au gouvernement d'intervenir et de venir en aide aux propriétaires de boisés privés touchés par la crise en arrosant le secteur privé ou en apportant une aide financière.

Maire

24-16

DON

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 50,00\$ à l'École secondaire de Sayabec pour les Gratificats 2016.

Maire

25-16

DON

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de 4 billets pour le super-concert bénéfice du Camp musical du Lac Matapédia.

Maire

26-16 **ACHAT GRADIN**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la fabrication de gradin pour 50 personnes au montant de 1610,00\$ taxes incluses.

Maire

ABSENCE DU MAIRE

Monsieur Paul Lepage, maire sera à l'extérieur du pays du 10 mars au 10 avril 2016.

27-16 **ARRÉRAGES DE TAXES**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Moïse approuve l'état qui a été préparé par la secrétaire et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour les taxes municipales et/ou scolaires envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) et d'ordonner à la secrétaire, conformément à l'article 1023 de transmettre avant le vingtième jour du mois de mars 2016, au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et d'autoriser la secrétaire à retrancher de la liste, le nom des personnes qui régleront leur compte ou qui prendront entente pour régler leur compte avant cette date.

Maire

28-16 **RAPPORT FINANCIER**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le rapport financier 2015 tel que préparé par le groupe comptables Mallette d'Amqui, se terminant avec un excédent de 176 813,00\$.

Maire

29-16 **SITE INTERNET**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du renouvellement du nom de domaine et de l'hébergement du site internet de la municipalité pour un montant de 245,00\$ plus taxes.

Maire

30-16 **RESSOURCES COMMUNE EN LOISIRS**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie la mise en place d'un comité de travail pour évaluer au cours de la prochaine année, les besoins en loisirs pour les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Noël et Saint-Damase, ainsi que les exigences matérielles et financières pour engager une ressource commune qui veillera au développement des loisirs pour les trois municipalités.

Par cette même résolution, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Monsieur Maxime Anctil, conseiller pour représenter la municipalité sur le comité de travail.

Maire

31-16 **RÉNOVATION CENTRE MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le Groupe architecte MB de faire l'inspection de la toiture du centre municipal et de soumettre un devis pour les réparations.

Maire

32-16 **PROGRAMME D'ASSURANCE POUR OBNL**

Adhésion au programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif de l'UMQ

Considérant que ce conseil a pris connaissance de l'existence du programme de l'Union des municipalités de Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur le territoire de la municipalité de Saint-Moïse;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adhère au programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif, offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec.

Maire

33-16

PROGRAMME D'ASSURANCE POUR OBNL

Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'UMQ

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire;

Considérant que l'organisme le Club des 50 ans et plus de Saint-Moïse, oeuvrant sur le territoire de la municipalité, demande à être reconnu par ce Conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offert par le programme de l'UMQ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse reconnaisse, le Club des 50 ans et plus de Saint-Moïse, aux fins du programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif de l'Union des municipalités du Québec.

Maire

34-16

MOIS DE L'ARBRE

Il est proposé Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse souligne le mois de l'arbre en mai, en distribuant des plants d'arbre gratuitement à la population.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente de l'assemblée déclare la séance levée à 21h30.

Présidente

Secrétaire